

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 novembre 2022  
N°303

### « CHECKLIST » ÉNERGIE : UN NOUVEL OUTIL POUR ACCOMPAGNER LES CHEFS D'ENTREPRISE FACE À FLAMBÉE DES PRIX DE L'ÉNERGIE

Le comité de crise sur l'énergie mis en place dans le cadre du Plan gouvernemental de résilience et animé par le Médiateur des entreprises, met à disposition des chefs d'entreprise une « checklist » pédagogique afin de faciliter leur prise de décision dans le cadre du renouvellement de leur contrat de fourniture d'énergie. Il les informe également sur les différents dispositifs d'accompagnement proposés par les pouvoirs publics.

Dans un contexte de forte augmentation des prix et de l'énergie et d'urgence pour les acteurs économiques, il est important que les décideurs puissent disposer de toutes les informations utiles avant le renouvellement de leur contrat de fourniture. C'est pourquoi le comité de crise sur l'énergie a élaboré une « checklist » permettant d'apporter un premier niveau d'information aux chefs d'entreprises et ainsi anticiper le renouvellement de leurs contrats de fourniture d'énergie.

**Le comité de crise sur l'énergie animé par le Médiateur des entreprises regroupe EDF, ENGIE, TOTALENERGIES, ENEDIS, GRDF, UFIP, AFG, AFIEG, ANODE, UFE, MEDEF, CPME et U2P.**

Mise à jour régulièrement et disponible sur le site du Médiateur des entreprises, cette « checklist » est composée de 10 questions abordant 4 thématiques ; « le contrat », « les prix », « les aides » et « la médiation ». Court et synthétique, ce document permet de cibler les points importants d'un contrat de fourniture d'énergie et leur importance dans le contexte actuel. Il donne aussi des clés de compréhension sur les modalités de renouvellement d'un contrat et la conduite à tenir avec son fournisseur. Il fournit par ailleurs une synthèse des informations concernant les aides mises à disposition par les pouvoirs publics. Un focus sur la médiation y est enfin proposé afin d'apporter aux entreprises une solution en cas de désaccord persistant avec un fournisseur.

**Roland Lescure, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'Industrie déclare :** « *Dans cette conjoncture énergétique qui met en péril la viabilité de nombreuses entreprises, la médiation sera clef. Elle montre une nouvelle fois le fruit de ses méthodes par cette initiative qui poursuit la démarche initiée avec les fournisseurs d'énergie via la charte des 25 engagements début octobre. C'est la somme des soutiens globaux et des accompagnements personnalisés que l'Etat déploie qui nous permettra de passer cette crise.* »

**Pour Olivia Grégoire, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme :** « *L'État souhaite développer les dispositifs les plus adaptés pour aider les entreprises dans cette période de forte hausse des prix de l'énergie. Les plus petites, en particulier, qui ne disposent pas d'un directeur des achats ou d'une expertise particulière en la matière, ont besoin d'être accompagnées. Les organisations interprofessionnelles représentatives et les services de l'État sont à leurs côtés. La mise en place du comité de crise sur l'énergie, regroupé autour du médiateur des entreprises, et auquel participent les principaux fournisseurs d'énergie, leurs associations et les organisations représentant les entreprises clientes, permet de renforcer cet accompagnement. Cette fiche pédagogique permet aux entreprises de pouvoir mieux comprendre leurs possibilités d'échanges avec les fournisseurs d'énergie et les pistes d'économies associées.* »

**Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises, déclare :** « *Le comité de crise que j'anime regroupe tous les acteurs de l'énergie française ainsi que leurs clients. Face à des enjeux inédits qui touchent l'ensemble de la chaîne de valeur, fournisseurs et clients se sont mis d'accord pour accompagner l'action de l'État. Je me félicite de cette initiative qui a pour objectif de favoriser la connaissance et le dialogue autour d'une problématique très complexe.* »

**A propos du Médiateur des entreprises :**

Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Economie, des Finances et la Souveraineté Industrielle et Numérique, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques afin de résoudre gratuitement leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, faire évoluer les comportements d'achats, dans le souci de rééquilibrer les relations clients fournisseurs, au service de l'économie. Il intervient également dans le domaine de l'innovation. Son réseau est présent dans toutes les régions. La saisine s'effectue depuis le site <http://www.mediateur-des-entreprises.fr>

**Contacts presse Médiateur des entreprises**

Steve Le Mentec  
01 53 17 87 83 – 06 08 49 79 32  
[steve.le-mentec@finances.gouv.fr](mailto:steve.le-mentec@finances.gouv.fr)

Paulina Ciucka-Laurent  
01 53 17 87 97 – 06 11 14 58 46  
[paulina.ciucka-laurent@finances.gouv.fr](mailto:paulina.ciucka-laurent@finances.gouv.fr)